

**SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi seize novembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la résidence La Baronnière située 4 rue de la Baronnière 37420 AVOINE.

**DATE DE LA CONVOCATION : 08 NOVEMBRE 2022**

**PRÉSENTS :**

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. D.GODOY – MME. C.MARCHAL – MME. C.LAMBERT –  
MME. F.HENRY – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – M. R.GUÉRIN – M. C.HOUVENAGHEL  
– MME. C.FROLA

**ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :**

M. J.L.DUPONT excusé  
M. S.PINAUD excusé  
MME. L.VUILLERMOZ absente  
M. M.PAVY a donné pouvoir à M. D.GODOY  
MME. F.ROUX excusée  
MME. D.TIJOU excusée  
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à M. C.HOUVENAGHEL  
M. A.DUBOIS excusé  
M. P.RALLE excusé



**PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME. B.BACHET**

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 12
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 10	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 2	Nombre de NON VOTANTS : 0

**PRÉSENTATION :**

Dans le cadre de l'adhésion au GIP RECIA, ce dernier propose à ses adhérents la souscription à différents services en ligne, sur une plate-forme mutualisée et accompagne ses membres dans l'utilisation de ces services, tout en assurant une veille liée aux évolutions juridiques et technologiques.

En vue du déploiement de l'interopérabilité entre le logiciel AFI et les outils du GIP RECIA, et considérant la mutualisation du service finances et du logiciel métier, le CIAS a besoin de souscrire aux services d'E-administration SOLAERE (solution d'administration électronique régionale).

La souscription à ce service va permettre au CIAS de disposer d'un socle d'outils indispensables à la dématérialisation de ses process.

**Le conseil d'administration,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

**SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA**

(Page n° 2 / 2)

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere,

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Considérant que toute modification de la convention relative au(x) service(s) souscrit(s) feront l'objet d'avenants,

**après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'approuver les termes de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere,
- d'autoriser le Président du CIAS à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,
- de donner tous pouvoirs au Président du CIAS pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.



Pour copie conforme  
Pour le Président et par délégation de signature,  
la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-  
ENSARGUET.

Certifié exécutoire, compte tenu :

-de la publication le *24 novembre 2022*

-de la transmission en sous-préfecture le *24 novembre 2022*

Pour le Président et par délégation de signature,  
la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

